

D 2023 11 09 097

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

11 Septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, D. GANNE, J-O. RABOT, G. MASRARI, M. GRENIER, C. TOWNSEND, C. BIOLAY, V. KRYCK, A. NEUSSER, L. JACQUEMET, J. DIZERENS, P. GUINOT, A. BOUSSER, H. GRANGE,

Absent : M. FOURNIER,

Absents excusés : Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ, M. CHALENDAR, Procurations: W. DELAVENNE à M. LAPTEVA, J. DAZIN à M. GRENIER, M. CHALENDAR à H. GRANGE, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, Y. DUMAS à M. GIRIAT,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

7. Travaux - Éclairage public – Validation du plan de financement SIEA – Rue du père Adam

Par délibération du conseil Municipal du 28 novembre 2022 le Maire a signé le plan de financement pour l'optimisation du réseau d'éclairage de la rue du Père Adam pour un montant à la charge de la commune de 18 225.28 euros

Suite à la validation de cette étude d'APS, le syndicat a réalisé une étude APD permettant d'affiner les coûts et les choix techniques.

L'opération consiste à :

- Remplacer 7 bornes lumineuses basses mat des candélabres de 4m de hauteur
- Déconnecter 11 bornes basses présentes dans le jardin de l'EPHAD (partie privative)
- Poser de 2 mats de 7m à l'entrée de la voirie
- Déplacer un candélabre implanté dans les arbres
- Supprimer 12 bornes basses présentes à proximité des aires de jeux

Les équipements qui sont proposés dans l'étude correspondent aux candélabres mis en place sur la commune ces dernières années. Les lanternes sont à LED et adaptées au dispositif d'extinction nocturne.

Le montant total des travaux est de 46 600,00 euros TTC, le montant restant à la charge de la Commune est de 32 146,07 euros nets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement pour l'optimisation du réseau d'éclairage de la rue du Père Adam pour un montant à charge de la commune de 32 146,07 euros nets.
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

Fait à Ornex, le 12 septembre 2023

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 16 septembre 2023
Affiché le : 16 septembre 2023

